PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

la Charente Maritime
LE DÉPARTEMENT

# FEUILLE DE ROUTE

# « FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE EN CHARENTE-MARITIME »

Avec le soutien de

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

anct
agence nationale
de la cohésion
des territoires

FRANCE
NUMÉRIQUE
ENSEMBLE

# Table des matières

**Introduction……3**

**I. Méthode d'élaboration de la feuille de route……..…....4**

- Historique des politiques d'inclusion numérique sur le territoire……4
- Les grandes étapes de l'élaboration de la feuille de route ……....5

**II. Synthèse du diagnostic territorial ……..……10**

**III. Ambition et positionnement du Département de la Charente-Maritime sur l'Inclusion Numérique……15**

**IV. Priorités d'actions ……..17**

**∗ Axe 1 : accompagner aux usages des outils numériques pour assurer l'accès aux droits, l'autonomie et le lien social...……..…17**

- Prévenir les risques liés aux usages numériques ……...……17
- Développer les démarches d'accompagnement pour l'utilisation des outils relatifs à la scolarité des enfants ……..……....19
- Développer les démarches d'accompagnement à l'usage des outils numériques pour les personnes en recherche d'emploi……..……21

**∗ Axe 2 : structurer une filière locale de reconditionnement ……22**

**∗ Axe 3 : structurer un fonds local pour l'inclusion numérique …..25**

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI) et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation numérique, l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre. Prenant la suite de la SNNI, **la feuille de route nationale France Numérique Ensemble** est structurée autour de 4 axes et 16 engagements :

- **Axe 1 :** Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié
- **Axe 2 :** Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie
- **Axe 3 :** Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles
- **Axe 4 :** Collecter selon la logique du dites-le-nous une fois et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales

Cette feuille de route doit permettre, d'ici à 2027, en complément des objectifs fixés dans le cadre de la politique prioritaire du Gouvernement « Devenir la première puissance numérique européenne » et de son chantier « Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques », d'atteindre les objectifs suivants :

- 8 millions de personnes accompagnées ;
- 25 000 lieux d'inclusion numérique ;
- 20 000 aidants numériques formés ;
- 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.

Dans le cadre de l'axe 1, les Préfectures de département ont été chargées de coordonner la construction de gouvernances territoriales autour de l'inclusion numérique et de rédiger des feuilles de route locales qui déclinent les engagements nationaux.

La feuille de route ici présentée est le fruit d'un travail collaboratif associant la Préfecture et le Département de la Charente-Maritime, des collectivités, des partenaires associés autour d'une démarche qui vise à apporter des solutions aux personnes en difficulté avec le numérique et à les amener vers l'autonomie.

Si les Français n'ont jamais été aussi nombreux à utiliser et à bénéficier des services numériques, une étude récente portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et réalisée par le CREDOC-CREAD estime qu'un français de plus de 18 ans sur trois est éloigné du numérique, faute de maîtriser les compétences numériques élémentaires.

# I. Méthode d'élaboration de la feuille de route

## • Historique des politiques d'inclusion numérique sur le territoire

En qualité de chef de file des solidarités sociales et territoriales et grâce à son organisation qui maille l'ensemble du territoire, le Département est en capacité d'accompagner les Charentais-Maritimes dans une société numérique innovante et inclusive.

Fin 2018, le Département de la Charente-Maritime s'est engagé à faciliter les usages numériques et début 2019, a signé avec l'Etat la charte « Territoire France Connectée » et adopté le 22 mars 2019 son Plan d'Actions pour un Numérique Inclusif (PANI). Les objectifs de ces actions sont l'accès aux droits des plus fragiles et la montée en compétence générale de la population face au numérique.

Ce PANI a fait l'objet d'un bilan intermédiaire présenté lors de la session du 24 mars 2023 et de l'adoption de 2 nouvelles orientations.

Il s'articule à présent autour de 7 axes :

- Renseigner sur l'offre numérique (ex. : mise en place d'une cartographie accessible à tous) ;
- Permettre l'accès à Internet (ex. : appels à projets pour le don de matériels reconditionnés, attribution de subventions aux Communes et EPCI pour équiper des espaces publics visant à lutter contre la fracture numérique) ;
- Faciliter les démarches pour les services en ligne du Département ;
- Accompagner aux usages des outils numériques (ex. : mise en place d'une plateforme téléphonique, déploiement du Pass Numérique et de Conseillers Numériques France Services recrutés par le Département) ;
- Coordonner les actions à l'échelle départementale (ex. : organisation de manifestations regroupant les CNFS et intervenants de la sphère numérique, mise en place de webinaires thématiques bimensuels à destination des CNFS, déploiement d'outils de travail communs) ;
- Lutter contre la Cyber malveillance et le cyberharcèlement (ex. : création en cours d'un escape Game numérique) ;
- Promouvoir la sobriété numérique.

Certaines actions conduites dans le cadre de ces axes ont été travaillées en collaboration avec la Préfecture de Charente-Maritime et plus particulièrement l'axe 5 relatif à la coordination territoriale qui s'est notamment traduit par des rencontres réunissant l'ensemble des acteurs de la médiation numérique sur le département.

5 ans après le lancement de la première stratégie nationale pour le numérique inclusif et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation numérique, l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'Inclusion numérique.

La feuille de route France Numérique Ensemble est structurée autour de 4 axes et 16 engagements.

Le premier engagement de France Numérique Ensemble est de renforcer la territorialisation de la politique d'inclusion numérique tout en clarifiant les gouvernances aux échelles les plus pertinentes.

Le Département, après avoir pris part à cette Concertation Nationale de la Refondation, s'est par conséquent porté candidat pour porter une Feuille de Route sur son territoire en collaboration avec la Préfecture. Il a également postulé pour que lui soit attribué un poste de Coordinateur de Conseillers Numériques. Cette demande a également été validée.

## • Les grandes étapes de l'élaboration de la feuille de route

### 1 – COPIL de lancement de FNE le 20 décembre 2023

La Préfecture et le Département de la Charente-Maritime ont lancé l'élaboration de la feuille de route en réunissant un Comité de Pilotage le 20 décembre 2023, co-présidé par Mme Sylvie MERCIER, Vice-Présidente du Département en charge de l'aménagement et de l'inclusion numérique et Monsieur Emmanuel CAYRON, Secrétaire Général et Sous-Préfet référent aux services publics.
Tous les EPCI ont été invités car il apparaît important que l'Etat, le Département et les EPCI travaillent ensemble pour rédiger la feuille de route départementale de l'inclusion numérique. La possibilité a été également donnée aux EPCI de porter leur propre feuille de route territoriale.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle fait partie des 8 territoires nationaux pour un numérique inclusif sélectionnés en février 2022 à titre expérimental. Dans le cadre de cet accord, 8 conseillers numériques ont été territorialisés avec des porteurs différents.
La CDA de la Rochelle dispose donc déjà d'une feuille de route à l'échelle de son territoire et a exprimé le souhait auprès de la Préfecture de Charente-Maritime de la conduire, tout en participant à l'élaboration de celle qui sera réalisée à l'échelle départementale.

La Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron a exprimé son intérêt pour porter l'élaboration d'une feuille de route dédiée à son territoire insulaire.

La Communauté de Communes Aunis-Atlantique a également exprimé son souhait de coordonner l'inclusion numérique à l'échelle de son territoire, tout en participant à la feuille de route départementale.

La Communauté d'Agglomération de Saintes, La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, les Communautés de Communes du Bassin de Marennes, des Vals de Saintonge, de Gémozac et la Saintonge viticole, de Cœur de Saintonge et enfin Royan Atlantique ont confirmé au cours de ce comité ou ultérieurement, leur volonté de participer à l'élaboration de la feuille de route départementale.

### 2 – Réunion du COPIL du 11 mars 2024

Une 2nde réunion a été organisée sous la forme d'un COPIL élargi à l'ensemble des structures agissant en matière d'inclusion numérique dans le département ainsi qu'aux Responsables d'Espaces France Services et aux services de l'Etat dont les procédures ont été dématérialisées (CPAM, CARSAT, CAF, Pôle Emploi, …).

L'ordre du jour était :

- La présentation des axes retenus dans la feuille de route départementale
- La constitution des comités techniques
- La présentation de l'échéancier de travail.

Après un bref compte-rendu du COPIL du 20 décembre et le rappel de l'engagement de 3 EPCI à porter des feuilles de routes infra-départementales, la Préfecture a présenté l'état des lieux des dispositifs mis en œuvre sur le territoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

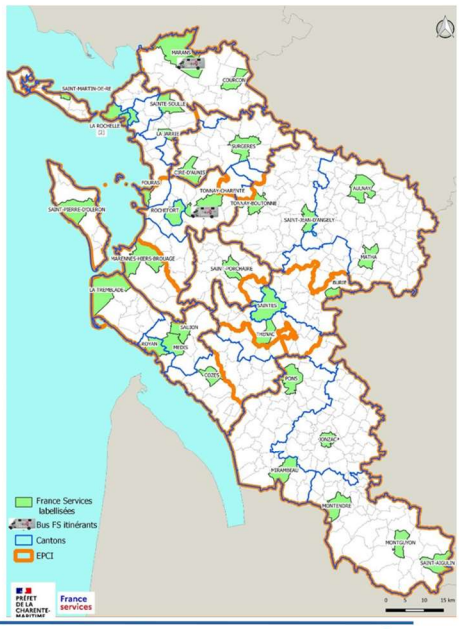



PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

## Le label France-Services

- **35 espaces FS labellisés** sur 25 cantons **dont 2 bus**
- **démarches accompagnées : 77 000 en 2022**

  **113 051 démarches sur 2023**
- **Fonctionnement des FS** : 2 agents (formés) dédiés à l'accueil et à l'accompagnement aux démarches ; subvention État 35 000€/an qui passera à 40 000€ en 2024
- **1FS à – de 20 mn de route de chaque Charentais-Maritime** *(objectif national : - de 30 mn et 1 par canton) : 25 cantons couverts*
  - 1 expérimentation de permanences **facteur France-Services** sur bassin de vie de Tonnay-Boutonne depuis septembre 2022
  - déploiement en 2024 d'antennes France services aux Bureaux de poste de Loulay, Beauvais sur Matha (VDS) et Loix (Ré)
  - une **animation dédiée aux FS depuis juillet 2023**




9

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Aidants Connect

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

## Les Conseillers numériques *France-Services*




- 4000 conseillers numériques formés proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des français : **47 Conseillers Numériques attribués en Charente-maritime (quota +4)**
- **Objectif** : former les habitants au numérique et les rendre autonomes dans leurs démarches

- **Moyens apportés par l'État :**
- Des moyens **financiers** : subvention de 40 000€ (structure privée) à 50 000€ (collectivité territoriale) pour une période de 24 mois et renouvellement sur 3 ans avec subvention dégressive.
- Des moyens en **formation** : certifiante du conseiller numérique (4 parcours de 105 à 420 h) en distanciel (Webforce3) - 1 session en présentiel AFPA Rochefort-.
- Des **outils d'aide au recrutement** : guide, fiches de poste, plateforme de candidatures, suivi d'activité…
- **Structuration d'un réseau** des 46 FS avec le Département qui bénéficie de 4 CNFS et d'un poste de coordinateur
- **Bilan 2022 : + de 15 062 accompagnements pour 8598 personnes en Charente-Maritime**
- **Sur 2023 : 17 977 accompagnements pour 10 271 personnes en Charente-Maritime**
- **+ de 33000 accompagnements depuis le début du dispositif**
-

10

Le Département a exposé le bilan du Plan d'Actions pour un Numérique Inclusif présenté à l'Assemblée départementale en mars 2023 et actualisé pour comporter 7 axes :

- **Renseigner sur l'offre numérique**

*ex. : mise en place d'une cartographie accessible à tous*

- **Permettre l'accès à Internet**

*ex. : appels à projets pour le don de matériels reconditionnés, attribution de subventions aux Communes et EPCI pour équiper des espaces publics visant à lutter contre la fracture numérique*

- **Faciliter les démarches pour les services en ligne du Département**

- **Accompagner aux usages des outils numériques**

*ex. : mise en place d'une plateforme téléphonique, déploiement du Pass Numérique et de Conseillers Numériques France Services recrutés par le Département*

- **Coordonner les actions à l'échelle départementale**

*ex. : organisation de manifestations regroupant les CNFS et intervenants de la sphère numérique, mise en place de webinaires thématiques mensuels à destination des CNFS, déploiement d'outils de travail communs*

- **Lutter contre la Cyber malveillance et le cyberharcèlement**

*ex. : création d'un escape Game numérique*

- **Promouvoir la sobriété numérique**

La feuille de route qui va être élaborée, sera complémentaire à notre Plan d'Actions pour un Numérique Inclusif dont la poursuite des actions se réalisera en parallèle. Elle sera un fil conducteur des nouveaux défis à relever ensemble.

**Les 3 axes retenus pour construire la feuille de route ont alors été présentés :**

**AXE 1 - ACCOMPAGNER AUX OUTILS NUMÉRIQUES : ACCÈS AUX DROITS, AUTONOMIE ET LIEN SOCIAL**

- Sous-groupe A : Prévenir des risques liés aux usages numériques
- Sous-groupe B : Développer des démarches d'accompagnement pour l'utilisation des outils relatifs à la scolarité des enfants
- Sous-groupe C : Développer des démarches d'accompagnement à l'usage numérique pour personnes en recherche d'emploi

**AXE 2 - STRUCTURER UNE FILIÈRE DE RECONDITIONNEMENT LOCALE**

**AXE 3 - STRUCTURER UN FONDS POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE**

Chaque participant a alors été appelé à se positionner pour participer aux Comités techniques des sous-groupes et axes, sachant que 2 réunions de comités allaient se dérouler pour chacun entre avril et début juillet 2024. Les personnes absentes qui pouvaient être intéressées ont également été contactées.

### 3 – Les réunions des Comités techniques

Chaque axe ou sous-groupe a fait l'objet de 2 réunions.

**La 1ère réunion** a permis, à l'issue d'une rapide présentation des données du territoire issues des études CREDOC, du baromètre du Numérique 2022, de l'Indice de Fragilité Numérique complété par le portrait de territoire réalisé par COMPAS, de réaliser 2 ateliers.

- **Le 1er atelier** permet de réfléchir en sous-groupes aux actions à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif défini et ensuite, en plénière, permettre à chaque participant de définir les actions qu'il estime prioritaire ⟹ Synthèse et classement général

- **Le 2ème atelier** permet grâce à l'élaboration de cartes mentales, concernant les actions jugées prioritaires, d'identifier les moyens et partenaires financiers, les partenaires institutionnels, les intervenants, les freins à lever et/ou les moyens matériels nécessaires.

**La 2ème réunion** a permis de revenir sur certains points de la 1ère, d'apporter des précisions ou explications, d'élaborer des fiches actions pour aller plus loin et d'explorer de nouvelles pistes.

**FEUILLE DE ROUTE FRANCE NUMERIQUE ENSEMBLE DE LA CHARENTE-MARITIME**

**ORGANISATION DES COMITES TECHNIQUES**

| Axe | Réunion 1 | Réunion 2 |
|---|---|---|
| **Axe 1**<br>sous-groupe A<br>« sous-groupe prévention des risques » | 15/05 de 9h30 à 12h MDD salle Hermione | 19/06 de 9h00 à 12h MDD Salle Blaizot |
| **Axe 1**<br>sous-groupe B<br>« Scolarité des enfants » | 12/06 de 14h à 17h MDD Salle Blaizot | 03/07 de 14h15 à 15h15 MDD salle Hermione |
| **Axe 1**<br>sous-groupe C<br>« personnes en recherche d'emploi » | 14/05 de 14h à 17h à la DT de Saintes salle Trèfle | 17/06 de 14h à 17h MDD salle Blaizot |
| **Axe 2**<br>« Filière locale de reconditionnement » | 18/04 de 14h à 17h à Saint-Porchaire | 15/05 de 14h à 17h MDD salle Hermione |
| **Axe 3**<br>« Fonds pour l'inclusion numérique » | 18/04 de 9h30 à 12h30 à Saint-Porchaire | 13/05 de 14h à 17h à la Préfecture salle Wiltzer |

### 4 – Le COPIL de rendu des travaux

La synthèse des travaux des comités techniques s'est déroulé durant l'été 2024.

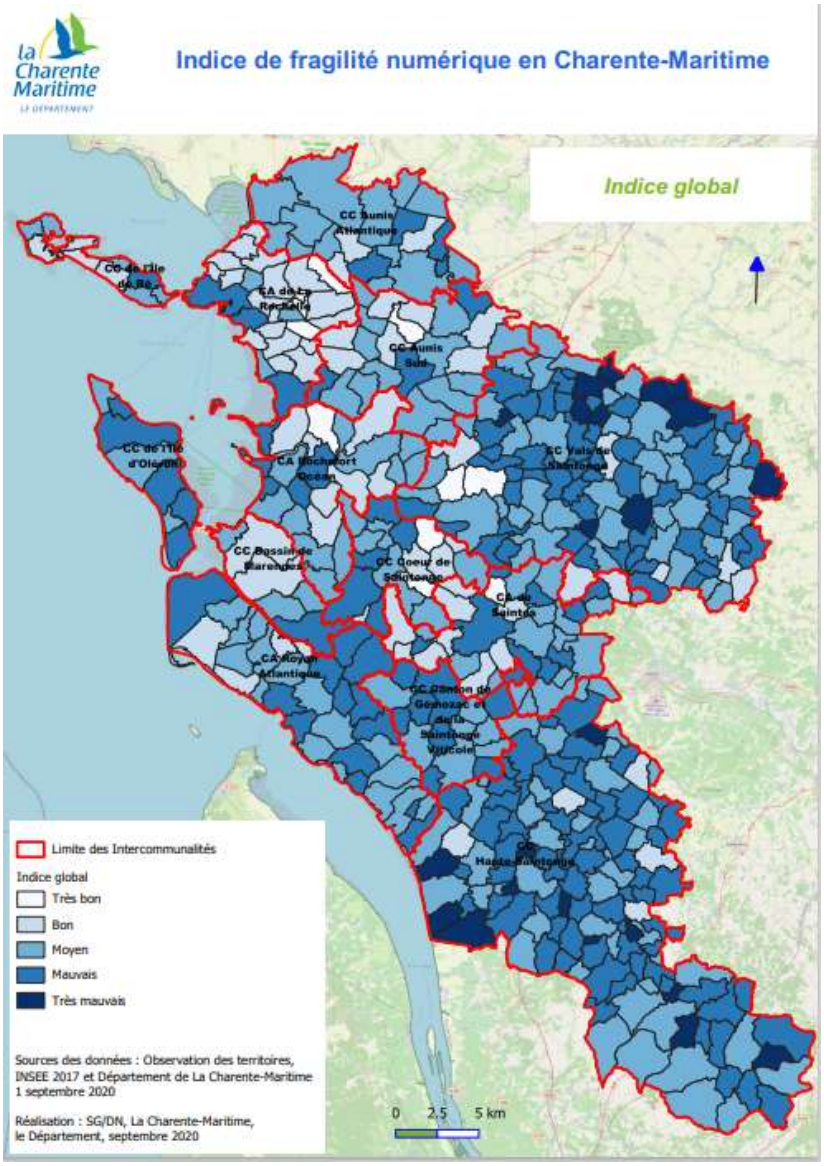
Le COPIL s'est réuni le 19 novembre 2024 sous forme d'un COPIL élargi pour restituer à l'ensemble des personnes et structures associées à la construction, les propositions issues des ateliers et les orientations définitives de la Feuille de Route.

## II. Synthèse du diagnostic territorial

L'expression directe des besoins des Charentais-Maritimes a été collectée par la diffusion dans le Magazine départemental d'un questionnaire durant l'été 2019.
Celui-ci était également disponible dans les Délégations Territoriales du Département.

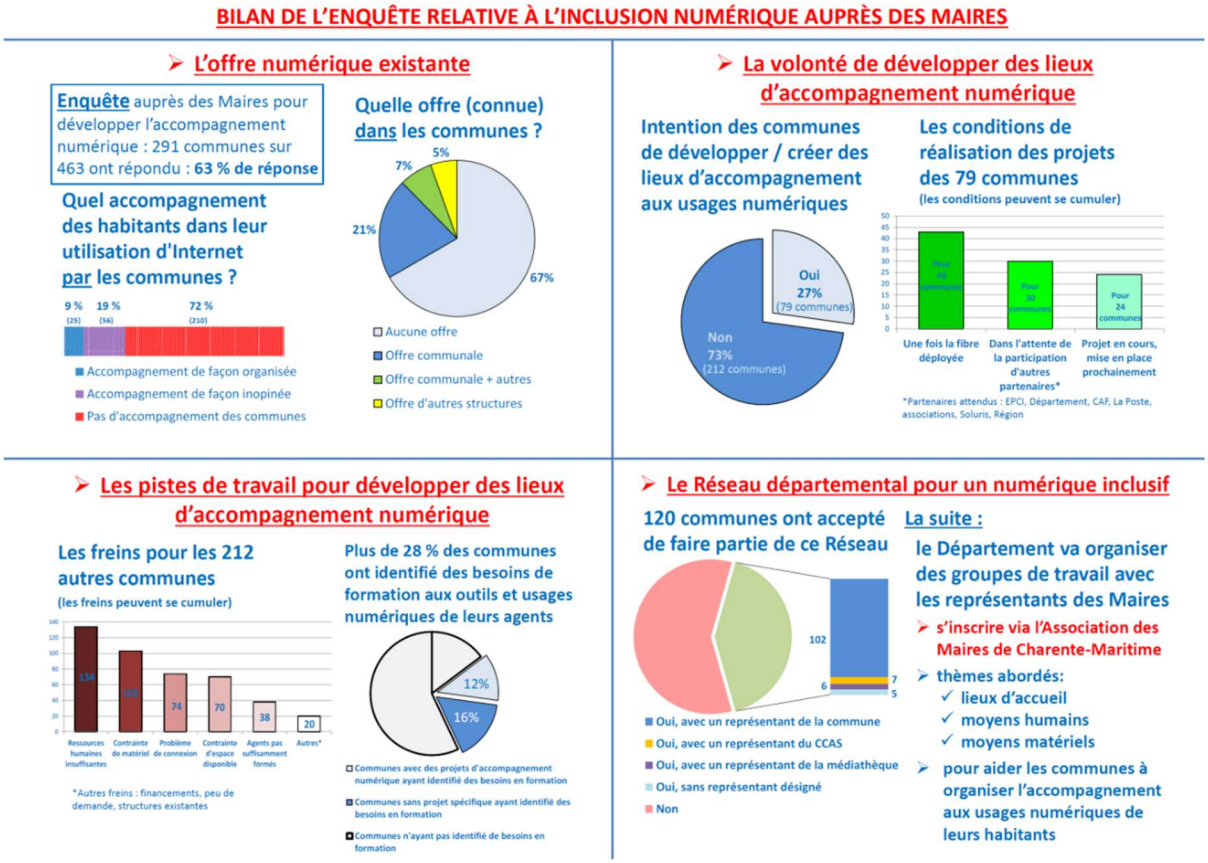
Les besoins concernaient notamment le souhait d'une utilisation plus régulière d'Internet (49,5% des réponses) pour réaliser des démarches administratives, accéder à de l'information, communiquer, réaliser des achats en ligne, etc. Les réponses apportées ont permis au Département la mise en œuvre d'actions ciblées dans le cadre du PANI.

Un travail a également été mené pour construire un indice de fragilité numérique, propre à la Charente-Maritime, en fonction de la cohérence des indices retenus avec les spécificités du territoire.



- En parallèle, une enquête avait été adressée à l'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI en mai 2019 afin de recenser les dispositifs mis en œuvre ou envisagés par les collectivités ou autres structures, pour participer à l'accompagnement des habitants dans l'utilisation d'Internet, identifier les intentions et freins pour engager cette démarche et recenser les besoins des agents territoriaux. Les collectivités pouvaient également choisir de faire partie d'un Réseau départemental pour un numérique Inclusif.

Le bilan ci-dessous a été élaboré :




Les données collectées ont servi à alimenter une base de données cartographiques pour la mise en service d'une cartographie en ligne sur le site internet du Département. Cette base de données est mise à jour en continue depuis 2022 par les structures intervenant dans le domaine de l'inclusion numérique (mise à disposition de moyens matériels et de connexion, accompagnements au numérique). Au 1er novembre 2022, ce sont près de 700 points identifiés proposés par plus de 200 structures.

En juin 2023, les Communes et EPCI ont de nouveau été sollicités pour compléter un questionnaire concernant l'évolution des besoins de leurs administrés en matière d'accompagnement numérique, au regard de ce qui avait déjà été mis en place sur leur territoire.

# L'indice de rupture face au numérique de @COMPAS

En début d'année 2024, un portrait de territoire a été élaboré sur la commande du Hub de Nouvelle Aquitaine par la société COMPAS.
Il a permis de calculer et représenter de façon cartographique un indice de rupture numérique en Charente-Maritime.

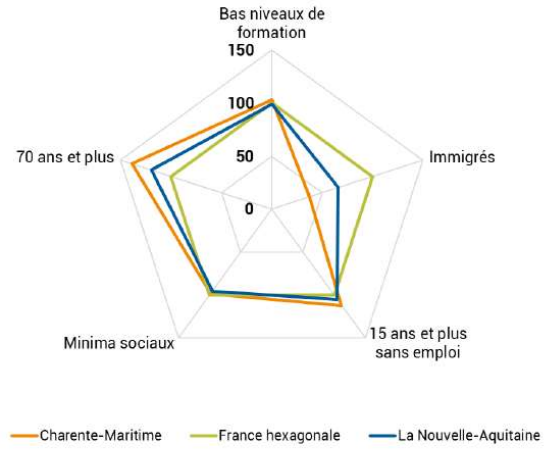
Cet indice de rupture repose sur 5 indicateurs :
- les 70 ans et plus ;
- les populations immigrées au sens de l'INSEE ;
- les 15 ans et plus sans emploi ;
- les bénéficiaires de minima sociaux ;
- les bas niveaux de formation.

## L'indice de rupture numérique de Charente-Maritime

L'indice de rupture face au numérique

### Baromètre de l'indice de rupture face au numérique

*Source : Insee, RP & RP fichiers détail 2020 & Caf 2021 - Traitements © Compas*




*Lecture : La part des personnes âgées de 70 ans et plus dans la population totale Charente-Maritime est 1,4 fois plus élevée que celle de la France hexagonale.*

**L'indice de rupture numérique est de 12 pour la Charente-Maritime contre 15 en France hexagonale** : la situation y est plus favorable qu'en moyenne nationale.

Toutefois, **trois indicateurs** composant l'indice **sont sur- représentés** en Charente-Maritime, par rapport à ceux observés à l'échelle de la France hexagonale:

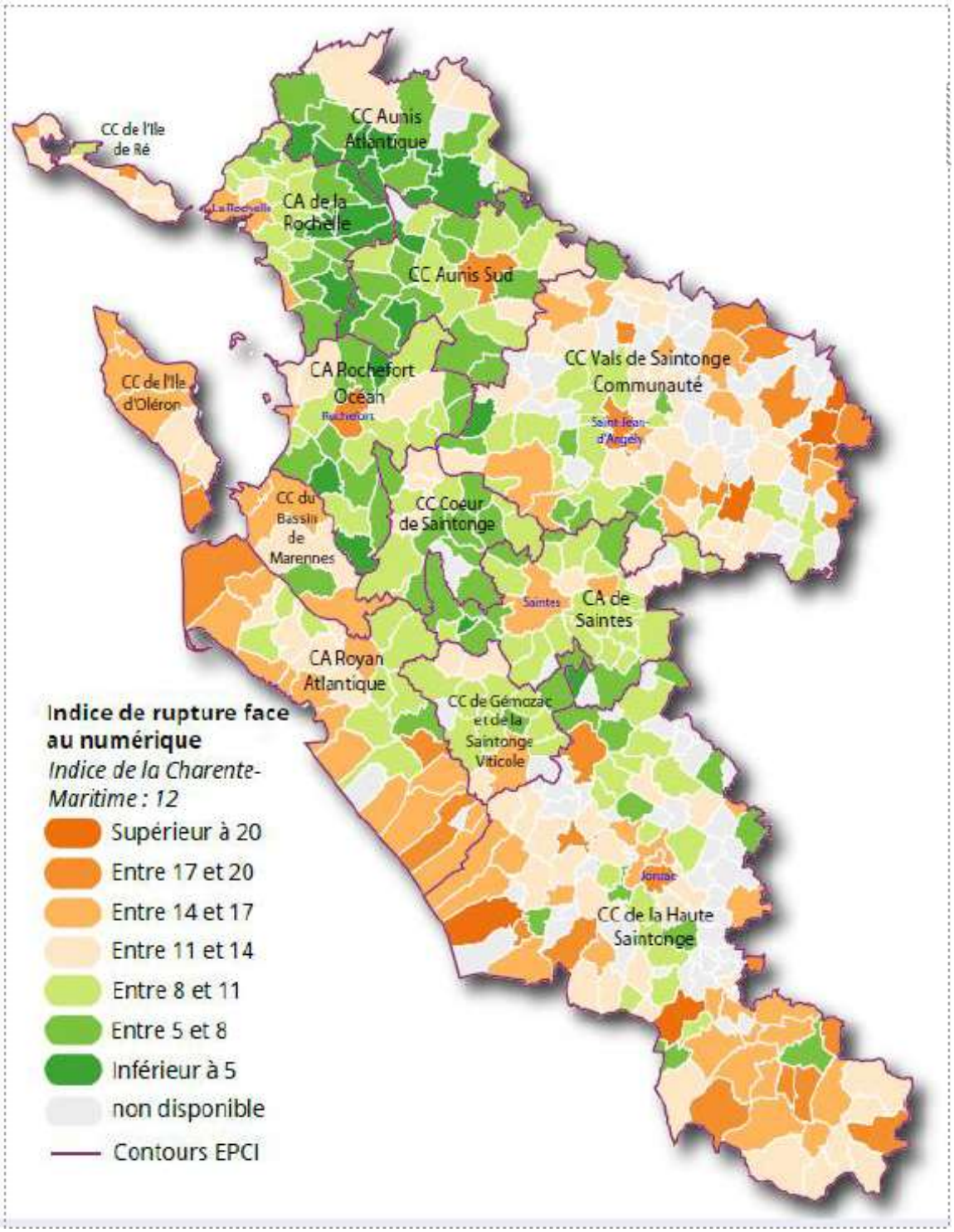
- la part des **personnes sans emploi parmi les 15 ans et plus** (56% contre 50%),
- la part des personnes de **bas niveaux de formation** (27% contre 26%),
- la part des **70 ans et plus dans la population** (19% contre 14%).

Ce qui distingue la Charente-Maritime d'autres territoires**, c'est la plus forte fragilité d'une partie de la population sur le marché du travail (**la part des personnes sans emploi**), ainsi que le vieillissement de la population (**la surreprésentation des seniors**).**

compas

## Cartographie de l'indice de rupture face au numérique

*Source : Insee, RP & RP fichiers détail 2020 & Caf 2021 - Traitements © Compas*



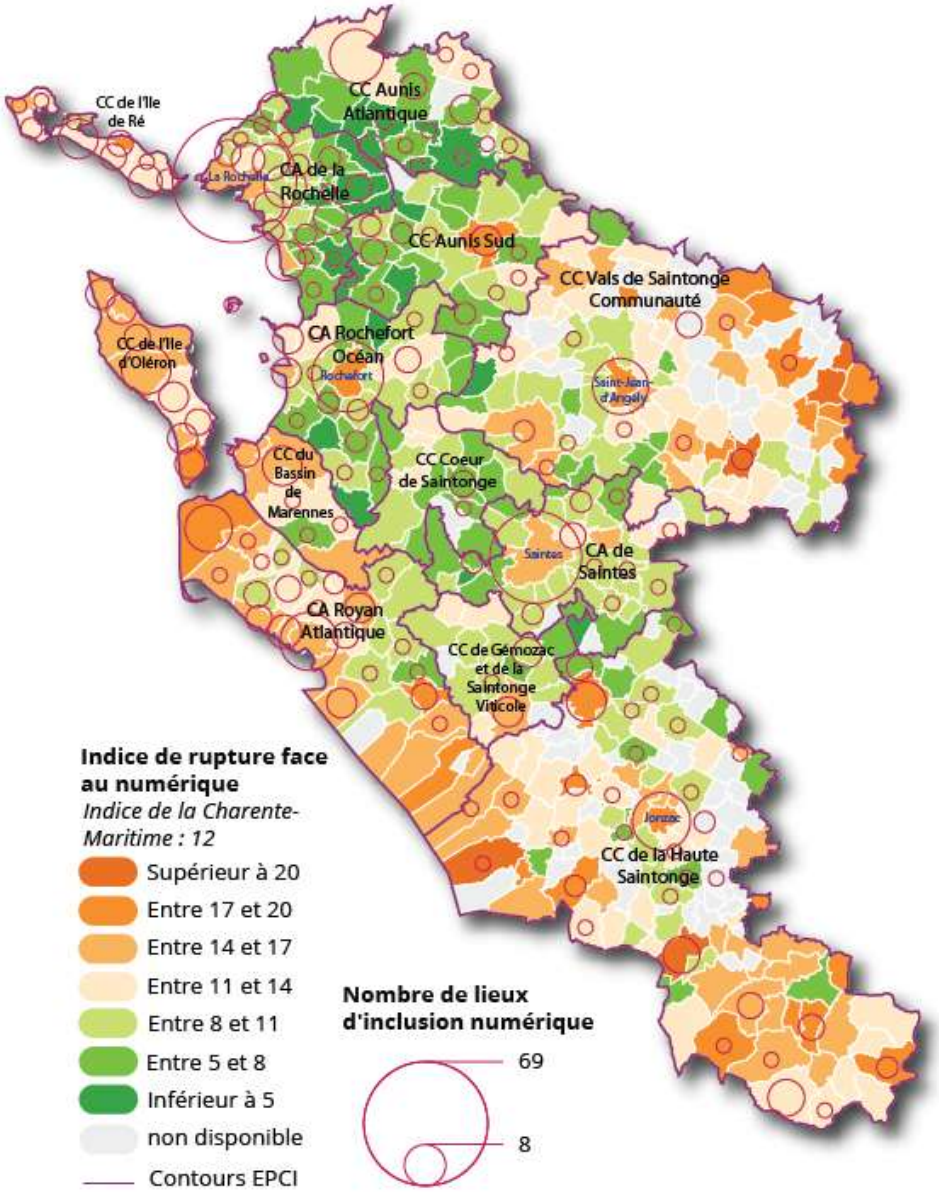

compas

- **Eléments de diagnostic sur l'offre d'accompagnement**

L'étude COMPAS montre toute la richesse de l'offre globale de lieux d'inclusion numérique recensée sur le département et témoigne de l'investissement des acteurs de la Charente-Maritime. Le maillage territorial est conséquent.
L'action conduite et coordonnée par le Département depuis l'adoption du PANI pour mobiliser les acteurs institutionnels et locaux de l'inclusion numérique semble avoir été positive.

**Localisation de l'offre de médiation numérique en Charente-Maritime**

*Source : Cartographie Nationale des lieux d'inclusion numérique - Traitements © Compas, mars 2024*



L'offre est cependant diversement répartie dans les communes du département.
Ainsi, les structures d'accompagnement et de formation au numérique se trouvent principalement dans les zones urbaines ou denses. Les villes centres sont les plus dotées du territoire.
Il existe des zones où l'offre est peu développée au regard des besoins observés et des fragilités potentielles de la population.

Il convient donc de poursuivre la réflexion concernant le maillage de l'offre dans les territoires les moins pourvus et dans ceux où la population est potentiellement la plus vulnérable.

### • Enjeux territoriaux identifiés

Poursuivre les actions mises en œuvre dans le cadre des directives du Plan d'Actions pour un Numérique Inclusif afin de permettre le développement du maillage territorial, en fonction des besoins de la population.
Poursuivre la coordination des actions à l'échelle départementale (axe 5 du PANI) et grâce aux actions conduites par le Coordinateur départemental des Conseillers Numériques.
Développer des actions ciblées pour les publics les plus en difficulté avec le numérique, sur la base des critères de l'indice de rupture (plus de 70 ans, population immigrée, sans emplois, bénéficiaires de minima sociaux et ayant un faible niveau de formation).

## III. Ambition et positionnement du Département de la Charente-Maritime sur l'inclusion numérique

L'accès aux droits, l'autonomie et le lien social reposent sur une maîtrise des outils numériques. Le Département se positionne ici en qualité de chef de file des solidarités sociales et territoriales.

Le plan "Agir pour la Jeunesse" adopté par le Département en 2023 fait des jeunes de 9 à 29 ans un public prioritaire de l'action départementale. Cet objectif est également identifié dans la cadre de la mise à jour des actions développées dans le PANI que cela soit par des actions concernant l'aide à la parentalité numérique ou plus directement pour les collégiens, mais aussi les demandeurs d'emplois, ….

L'accès à du matériel informatique grâce à la mise en place d'une filière locale de reconditionnement de matériel pourrait également permettre aux personnes en difficulté sociale et numérique de se familiariser avec l'usage des outils numériques, suivre la scolarité des enfants, favoriser leur accès aux droits et leurs démarches.

Enfin, compte tenu de la nécessité exprimée par les acteurs de l'inclusion numérique du département, la structuration d'un fonds local, permettant de participer au financement des actions, semble prioritaire pour maintenir leur implication et leur capacité à accompagner les charentais-maritime.

- ## Gouvernance et pilotage de la feuille de route

Le Comité de Pilotage représentant la Gouvernance de la Feuille de Route Départementale est structuré autour de la Préfecture et du Département de la Charente-Maritime avec notamment la Coordinatrice des Conseillers Numériques. Les 13 EPCI seront également, si cela s'avère nécessaire, invités à participer à la démarche partenariale.

L'ensemble des structures qui souhaiteront la rejoindre pour s'impliquer dans les projets développés pourront y être associés : La Poste, France Travail, les représentants de l'Education Nationale, CANOPE 17, la CPAM, la CAF, La Maison des Adolescents de La Rochelle, les associations et structures agissant pour l'inclusion numérique, les collectivités et structures porteuses de postes de Conseillers Numériques, La Gendarmerie, Soluris, Cyclad, Emmaüs Connect, Orange, etc.

Ce Comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour assurer le suivi des projets et des comités techniques spécialisés et plus restreints, composés par action, pourront se réunir autant que de besoin.

## IV. Priorités d'actions

**AXE 1 : ACCOMPAGNER AUX USAGES DES OUTILS NUMERIQUES POUR ASSURER L'ACCES AUX DROITS, L'AUTONOMIE ET LE LIEN SOCIAL**

**PRIORITE 1** ➡ **Prévenir les risques liés aux usages numériques.**

| | |
|---|---|
| **Nom de l'action** | **PARCOURS CYBER DU COLLEGIEN** |
| **Objectifs** | Création d'un parcours évolutif de la 6ème à la 3ème avec une certification reconnue à chaque fin de cycle |
| **Cibles** | Collégiens par Niveau<br>Parents<br>Corps enseignant |
| **Pilote / Equipe Projet** | ➢ Pilotage : Préfecture<br>➢ Coordination : Département 17<br>➢ Mise en place : Education Nationale<br>➢ Mise en œuvre : Education Nationale, Gendarmerie et Police Nationale |
| **Partenaires impliqués/ ressources mobilisables** | ➢ Conception : les gendarmes, le corps enseignant et l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN)<br><br>➢ Déploiement : associer la gendarmerie, les conseillers numériques, les promeneurs du Net, les référents Phare, les missions locales, etc … |
| **Les étapes du projet** | ➢ Recensement des thématiques et classement hiérarchisé :<br>- Harcèlement<br>- Images violentes à but politique<br>- Pornographie et pédopornographie<br>- Réseaux sociaux<br>- Images violentes à but « fun »<br><br>➢ Définir le « timing » d'intervention<br><br>➢ Communication auprès des :<br>- Parents : pour sensibiliser et informer de la formation, information par le biais des associations de parents d'élèves, du foyer social éducatif (FSE), Pronote<br>- Elèves : jour de la rentrée scolaire<br><br>➢ Information départementale via le « journal » du Département |
| **Indicateurs de réussite** | ➢ Formation obligatoire à rapprocher de PIX<br>➢ Nombre de collégiens formés<br>➢ Inscription dans les programmes scolaires / projets d'établissement |

| | |
|---|---|
| **Nom de l'action** | **BULLETIN D'INFORMATION CYBER (dans le journal départemental + autres SUPPORTS)** |
| **Objectifs** | Information grand public, claire et utile au plus grand nombre sur les bonnes pratiques (comment agir) et actualités sur les cybermenaces |
| **Cibles** | Grand public |
| **Pilote / Equipe Projet** | ➢ <u>Gestion du dispositif</u> :<br>- Département<br>- Coordinatrice conseillers numériques<br>- Gendarmerie<br>- EPCI<br><br>➢ <u>Conception des contenus / rédac chef</u> :<br>- Conseillers Numériques<br>- Gendarmerie/ Maison de la protection de la famille<br>- Cybermalveillance /CNIL (relayer information)<br><br>➢ <u>Diffusion</u> :<br>- Service communication des Communes, EPCI, Département, Soluris (+réseaux)<br>- Presse locale<br>- Informations CAF, CPAM, France Travail, centres sociaux, maison des adolescents, missions locales (transmission par mail) |
| **Livrable** | ➢ Une page A4 maxi<br><br>➢ Bulles d'info insérées dans d'autres articles locaux (ex : photo du 14 juillet, ...) pour attirer l'attention |
| **Les étapes du projet** | ➢ Publication 2 fois par an<br>➢ Relais canal numérique pour diffuser les actualités qui peuvent être plus fréquentes<br>➢ Les « gestionnaires du dispositif » déterminent ce qui doit être fait et coordonnent le dispositif (idée d'un pilotage tournant ?)<br>➢ Le pilote définit la façon de faire |
| **Indicateurs de réussite** | ➢ Information simple et généraliste<br>➢ Renvoyer systématiquement vers les interlocuteurs de proximité<br>➢ Vigilance pour la diffusion en milieu rural |

**PRIORITE 2** ➡ **Développer les démarches d'accompagnement pour l'utilisation des outils relatifs à la scolarité des enfants.**

Les réflexions ont été conduites en partenariat avec des représentants de l'Education Nationale.

| | |
|---|---|
| **Nom de l'action** | **ACCOMPAGNEMENT AUX OUTILS LORS DE LA RENTREE SCOLAIRE** |
| **Objectifs** | Accompagner les parents et les élèves lors de la rentrée scolaire sur la base de formats innovants |
| **Cibles** | Parents et élèves |
| **Pilote / Equipe Projet** | ➢ Comité de pilotage composé du chef d'établissement, de représentants du CD17, de l'EPCI concerné et du DASEN |
| **Partenaires impliqués/ ressources mobilisables** | ➢ Conseillers numériques et médiateurs locaux<br>➢ Animateurs jeunesse<br>➢ Enseignants/CPE/RUPN/Assistants d'éducation/PHARE<br>➢ APE et FSE<br>➢ Artistes, associations et bénévoles |
| **Les étapes du projet** | ➢ Qui porte le projet ?<br>➢ Contact des chefs d'établissement et constitution du comité de pilotage<br>➢ Mobilisation des acteurs et partenaires de chaque territoire<br>➢ Mise en œuvre |
| **Freins et points de vigilance** | ➢ Volonté des chefs d'établissements<br>➢ Coordination du projet<br>➢ Temps<br>➢ Mobilisation des parents<br>➢ Questions relatives à l'équipement et à la connexion |
| **Indicateurs de réussite** | ➢ Nombre de collèges dans lesquels des ateliers sont organisés<br>➢ Nombre de parents accueillis |

| | |
|---|---|
| **Nom de l'action** | **SE FAIRE CONNAITRE AUPRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE ET METTRE EN PLACE DES ACTIONS A DESTINATION DES PARENTS** |
| **Objectifs** | ➢ Fluidifier les relations entre les équipes d'accompagnement numérique du territoire et les chefs d'établissements.<br>➢ Proposer des rendez-vous réguliers pour les parents |
| **Cibles** | Parents d'élèves |
| **Pilote / Equipe Projet** | Comité de pilotage composé du Chef d'établissement, de représentants du CD17, du DASEN, des parents d'élèves, d'enseignants, des correspondants PHARE, des équipes d'accompagnement numérique. |
| **Les étapes du projet** | ➢ Proposer un mode opératoire aux conseillers numériques qui souhaitent prendre contact avec les chefs d'établissements.<br>➢ Coconstruire les actions en mode multi-partenariat<br><br><u>Pour entrer en contact avec les parents</u> :<br>➢ Favoriser la convivialité / envoyer des « invitations »<br>➢ Elaborer une fiche mémo qui peut être insérée dans le cahier de liaison avec les coordonnées des personnes à contacter en cas de difficulté avec les outils numériques et des tutos papiers à diffuser<br>➢ Trouver les personnes ressource et identifier le porteur de projet |
| **Indicateurs de réussite** | ➢ Contacts avec les chefs d'établissement<br>➢ Nombre d'ateliers/actions proposés<br>➢ Nombre de parents participants |

Autres actions qui pourraient être développées :

- Sensibilisation des parents à l'usage des outils numériques de la scolarité avant l'entrée en 6ème.
- Rationaliser l'usage des outils numériques en milieu scolaire
- Inscrire le numérique dans le projet d'établissement
- Equiper les familles d'un PC

**PRIORITE 3** ➡ **Développer les démarches d'accompagnement à l'usage des outils numériques pour les personnes en recherche d'emploi.**

| Nom de l'action | FORMATION SOCLE ET EVALUATION |
|---|---|
| **Objectifs** | Former les demandeurs d'emploi ayant des résultats inférieurs à 50 % sur le CLEA lors de leur entretien en agence France Travail |
| **Cibles** | Demandeurs d'emploi |
| **Pilote / Equipe Projet** | ➢ Pilotage :<br>- France travail<br>- DDETS, Préfecture<br>➢ Mise en place : France travail<br>➢ Financeurs : Région, EPCI & France travail<br>➢ Mise en œuvre :<br>- France Travail<br>- Département, Région NA |
| **Partenaires impliqués/ ressources mobilisables** | ➢ Gestion du dispositif :<br>- Etat (SPED : Service Public de l'Emploi Départemental)<br>- France Travail<br>- Fonds européens<br>- Région NA, Département et EPCI<br>➢ Partenaires locaux :<br>- Réseau Insertion par l'Activité Economique (IAE)<br>- Centres sociaux ERIP & PLIE<br>- Partenaires Institutionnels : CAF – Chambres consulaires – SNCF<br>- Réseau « Les Entreprises s'engagent »<br>➢ Les intervenants « formation »<br>- Centres de formation Qualiopi<br>- GRETA et MFR |
| **Livrable** | Catalogue recensant avec précision les formations proposées, les conditions d'éligibilité, les organismes délivrant les formations |
| **Les étapes du projet** | ➢ Recensement :<br>- Des acteurs de l'accompagnement numérique<br>- Des besoins de formation des demandeurs d'emploi : thématique<br>- Constitution d'un réseau de partenaires de formation<br>➢ Définir un planning de session<br>➢ Diffusion :<br>- Communication auprès des demandeurs d'emploi lors de leur inscription à France Travail<br>- Communication auprès des partenaires |
| **Indicateurs de réussite** | ➢ Formation obligatoire déployée auprès des demandeurs d'emploi dont les résultats sont inférieurs à 50% |

Autre action qui pourrait être développée : la lutte contre l'illettrisme est un préalable nécessaire avant de commencer des ateliers.

## AXE 2 : STRUCTURER UNE FILIERE LOCALE DE RECONDITIONNEMENT

| | |
|---|---|
| **Nom de l'action** | **REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UNE FILIERE LOCALE DE RECONDITIONNEMENT** |
| **Objectifs** | ➢ Recensement de l'existant et construction d'un modèle économique viable |
| **Pilote / Equipe Projet** | ➢ Moyens humains :<br>- Ingénierie FNE<br>- Etudiants<br>- Elus<br><br>➢ Acteurs financiers :<br>- Banque des territoires, Etat, FSE, FEADER<br>- ADEME, Eco-organismes<br>- La Poste<br><br>➢ Partenaires :<br>- EPCI, CD17, Région NA<br>- Eco-Organismes, Structures de reconditionnement<br>- CCI, CMA, EIGSI<br>- Soluris, Opérateurs Publics de Services au Numérique (OPSN), Institut Numérique Responsable, Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.<br><br>➢ Pilote : à déterminer |
| **Livrable** | ➢ Recensement des structures de reconditionnement et collecte existantes, des niveaux de formations nécessaires, des filières de formation existantes<br>➢ Evaluation des gisements pour la collecte<br>➢ Proposition d'un modèle économique viable |
| **Les étapes du projet** | ➢ Identification du Pilote<br>➢ Rédaction du cahier des charges<br>➢ Identification du réalisateur de l'étude<br>➢ Réalisation / livraison de l'étude |
| **Indicateurs de réussite** | ➢ Production permettant la décision de mise en œuvre. |

| | |
|---|---|
| **Nom de l'action** | **NUMERIQUE RESPONSABLE : MISE EN PLACE D'UNE FILIERE LOCALE DE RECONDITIONNEMENT** |
| **Objectifs** | Créer une filière de reconditionnement locale à l'échelle départementale |
| **Cibles** | Les collectivités, les entreprises privées, les associations |
| **Pilote / Equipe Projet** | ➢ Pilote : à désigner<br><br>➢ Partenaires<br>- Département 17, Région NA, EPCI<br>- Chambres consulaires : CCI - CMA<br>- Opérateur Publics de Services Numériques – INR<br>- Eco-organismes & structures reconditionnement<br>- Organismes de formation (universités, CIPECMA, AFPA, Ecole 42, filière apprentissage, …)<br>- Conseillers et accompagnateurs numériques<br><br>➢ Partenaires Financiers<br>- Banque des Territoires<br>- ADEME<br>- FEADER & FSE, Etat,<br>- Etat (incitations entreprises pour l'alimentation d'un fonds vert)<br>- Eco-organismes et % de l'éco-part.<br>- Acheteurs, mécènes,<br>- CAF, Caisses de retraite<br>- Opérateurs de téléphonie (abonnements solidaires) |
| **Livrable** | ➢ Désignation, organisation d'une structure de pilotage du dispositif et mise en place d'un portage politique<br>➢ Etablissement d'un règlement d'attribution des matériels<br>➢ Mettre à disposition de tout public une cartographie des fournisseurs de matériel (Ateliers du Bocage, Orange...) |
| **Les étapes du projet** | ➢ Organisation de la collecte et du tri<br>- Identifier les gisements de matériels informatiques (Hôpitaux, EPCI, CD17, EDF, Soluris, OPSN, Cyclad, Entreprises importantes du territoire)<br>- Identifier les transporteurs<br>- Créer un réseau de collecte et de tri (reconditionnement & recyclage avec mise en place d'une collecte préservante)<br><br>➢ Le stockage et le reconditionnement<br>- Recenser qui peut stocker et les lieux de stockage (Ateliers du bocage, entreprises, collectivités, donateurs, entrepôts, hangars aéroport, containers…)<br>- Développer une formation « reconditionnement »<br>- Mobiliser les acteurs du reconditionnement et organiser la filière de recyclage<br>- Développer la filière du recyclage grâce à l'incitation aux entreprises et associations, la formation de nouveaux personnels. |

| | |
|---|---|
| | ➢ <u>Redistribution et SAV</u><br>- Organiser acheminement matériel reconditionné vers points de redistribution<br>- Organiser la redistribution, définir les critères d'éligibilité des bénéficiaires et le prix du matériel reconditionné<br>- Formation des bénéficiaires à la prise en main du matériel lors de la distribution PC<br>- Organisation SAV |
| **Indicateurs de réussite** | ➢ Nombre de PC collectés, reconditionnés et redistribués<br>➢ Création de structures de réparation informatique solidaire |

## AXE 3 : STRUCTURER UN FONDS LOCAL POUR L'INCLUSION NUMERIQUE

| | |
|---|---|
| **Nom de l'action** | **ORGANISATION DU FONDS LOCAL** |
| **Objectifs** | ➢ Pérenniser les financements de l'accompagnement numérique<br>➢ Mettre en place une gouvernance stable du Fonds |
| **Cibles** | Structures agissant en matière d'inclusion numérique |
| **Pilote / Equipe Projet** | ➢ Pilote : à déterminer<br><br>➢ Comité de pilotage :<br>- EPCI<br>- Département 17/ Région NA/ Etat<br>- Partenaires institutionnels et ensemble des financeurs (La Poste, CAF,…)<br><br>➢ Partenaires associés :<br>- Banques, FAI, Assurances, Mutuelles, Fondations, Conférence des financeurs, Soluris<br>- Opérateurs de vente par correspondance, opérateurs Pass Numériques<br>- Communes |
| **Actions qui pourraient être financées par le Fonds local** | ➢ Postes de Conseillers et accompagnateurs Numériques (priorité 1) ;<br>➢ Constitution d'une banque de ressources des outils permettant de réaliser des accompagnements : Outil déjà existant avec Les Bases ;<br>➢ Faciliter l'accès au Numérique (abonnements, raccordements, matériel) ;<br>➢ Pass Numériques ;<br>➢ Appels à Projets dont la thématique serait fixée annuellement ;<br>➢ Le réemploi et le reconditionnement de matériel informatique. |
| **Livrable** | ➢ Création statutaire du fonds local pour l'inclusion numérique<br>➢ Règlement pour établir les participations financières des membres<br>➢ Etablir un règlement d'attribution des subventions (quels projets/actions peuvent être financés) |
| **Les étapes du projet** | ➢ Création d'une structure de type GIP<br><br>➢ Nécessité d'un poste à temps complet dédié pour les recherches de financement ⇒ solliciter la conférence des financeurs.<br><br>➢ Recherche de financements :<br>- Européens<br>- Sollicitation des structures et entreprises qui ont fait des économies grâce à la dématérialisation (accueils supprimés CAF, CPAM,…, Doctolib, laboratoires, etc) et qui ne participent pas au financement de l'accompagnement numérique actuellement<br>- Sollicitation de l'Etat qui a souhaité cette dématérialisation et qui fait de l'inclusion numérique une Grande Cause Nationale<br>- Sollicitation des entreprises surtout si proposition de mesures fiscales (FAI) |

| | |
|---|---|
| | ➢ Adoption d'un règlement d'intervention avec la détermination des actions pouvant être financées (priorité donnée au financement des postes de Conseillers Numériques).<br><br>➢ Examen des demandes déposées. |
| **Indicateurs de réussite** | ➢ Création d'une « compétence numérique » dans les Communes et pourcentage de contribution dans les budgets des collectivités.<br>➢ Maintien des postes de Conseillers Numériques en 17. |

Le Département a rappelé que, s'il apparait que les attentes des organismes/collectivités sont fortes en termes de financement attendu du Conseil départemental, la création d'un fonds local pour l'inclusion ne peut aboutir à ce que le Département se substitue à l'Etat pour financer les postes de conseillers numériques.